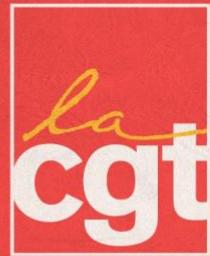


# RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES



## Communiqué de presse

### Le 1er mai n'est pas négociable : l'Assemblée nationale doit rejeter une attaque historique contre le monde du travail

Jeudi 22 janvier, l'Assemblée nationale examinera une proposition de loi visant à élargir le travail le 1er mai, portée par la Droite Républicaine et soutenue par le bloc central et le Rassemblement national.

Pour la CGT, ce texte franchit une **ligne rouge historique** : il remet en cause le seul jour obligatoirement férié et chômé, symbole universel des luttes des travailleuses et travailleurs.

Aujourd'hui, seules les activités qui ne peuvent être interrompues peuvent faire travailler des salarié·es ce jour-là. Sous couvert de nouvelles dérogations, cette loi ouvre la voie à la **banalisation du travail le 1er mai**, au profit des grandes enseignes commerciales, et au détriment des travailleurs et travailleuses, comme des commerces de proximité. Ce qui est **présenté comme une exception deviendra une norme**. C'est le sens même de ce texte.

Ses promoteurs invoquent le volontariat et des compensations salariales. La CGT dénonce une **illusion dangereuse** et rappelle que dans une relation de subordination, les travailleurs et travailleuses n'ont pas réellement le choix, le volontariat n'existe pas, en particulier dans les petites entreprises et les TPE. L'expérience du travail dominical l'a démontré, une fois le travail généralisé, **les droits disparaissent, les pressions s'installent, et les salarié·es n'ont plus le choix**.

Le 1er mai n'est pas un jour férié comme les autres.

Il est l'héritage de plus d'un siècle de luttes sociales, de combats pour la dignité et le progrès social, marqués en France par le sang versé à Fourmies en 1891. Y toucher, c'est envoyer un message clair au monde du travail : **ses droits ne sont plus des acquis, mais des variables d'ajustement**. Remettre en cause ce jour, c'est créer un **précedent grave** : si le 1er mai peut être travaillé, alors plus aucun jour férié n'est intouchable.

La CGT appelle les député·es à **rejeter cette proposition de loi dangereuse**, qui affaiblit un droit collectif fondamental et envoie un signal de mépris au monde du travail. Elle appelle les travailleuses et travailleurs à se mobiliser **jeudi 22 janvier à 10h devant l'Assemblée nationale**, pour défendre le 1er mai et nos conquis sociaux.

Montreuil, le 21 janvier 2026